

Le contrat de la SDE prolongé d'une année

Dossier de la rédaction de H2o
November 2010

L'État, qui avait annoncé il y a quelque mois sa volonté de ne pas reconduire le contrat d'affermage qui le lie à la Société nationale des Eaux - SDE, au terme de la première prolongation de 5 ans qui doit s'achever en 2011, vient de faire machine arrière. Lors de l'examen de son budget à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique, Oumar Sarr, a annoncé que les engagements du gouvernement avec la SDE ont été repoussés jusqu'en décembre 2012. Interpellé sur les raisons de cette nouvelle prolongation malgré la décision ferme qu'il avait annoncée à Mbour, Oumar Sarr la justifie par des problèmes techniques. "Nous l'avons prolongé jusqu'en décembre 2012 afin de nous permettre d'avoir le temps de confectionner un bon dossier d'appel d'offres. Nous maintenons toujours l'option de la concession intégrale des eaux mais il nous faut du temps pour sélectionner le meilleur opérateur possible. C'est pourquoi, nous avons été obligés de prolonger jusqu'au 31 décembre 2012", a indiqué le ministre, aussi maire de Dagana. Comme annoncé il y a quelque mois, l'État est en train de réfléchir sur un nouveau schéma qui lui permettrait de se désengager de l'investissement qu'il fait actuellement dans la production à travers la Société nationale des eaux du Sénégal - SONES. Dans ce dessein, le gouvernement souhaite, en effet, mettre en place une structure privée capable de gérer à la fois les investissements, c'est-à-dire les réalisations de la SONES et la distribution de l'eau. Ce qui n'est pas le cas dans le contrat de la SDE, cette dernière ne s'occupant que de la distribution de l'eau dans le pays à contrario de la SONES qui gère le patrimoine et le contrôle de la qualité de l'exploitation et du service. Rappelons que la Société nationale des eaux était liée à l'Etat du Sénégal par un contrat d'affermage d'une décennie. Ainsi, à la fin de cette première période, qui s'est déroulée du 23 avril 1996 au 22 avril 2006, le gouvernement avait prolongé le bail jusqu'en décembre 2011. Cependant, même si des arguments techniques ont été avancés pour justifier ce report, localement on y voit surtout la volonté d'éviter un risque de probables difficultés de distribution de l'eau, malvenues en période pré-électorale.

Seyni Diop, Walfadjri (Dakar) - AllAfrica 15-11-2010